

# **VENTE**

## **AUX ENCHÈRES PUBLIQUES PAR SUITE DE SAISIE IMMOBILIÈRE**

### **D'UN APPARTEMENT DE 31,87m<sup>2</sup>, D'UN STUDIO DE 16,72m<sup>2</sup> ET D'UN GARAGE**

**SITUÉS SUR LA COMMUNE DE  
SAINT-MARTIN DE BELLEVILLE (Savoie)  
STATION DES MENUIRES, IMMEUBLE LES CORYLES B**

**Adjudication fixée au 1<sup>er</sup> JUILLET 2016 à 14 heures**

**Devant le juge de l'exécution près le Tribunal de Grande Instance d'Albertville (Savoie)**

**MISE À PRIX (lot unique) :**  
**40.000,00 €**  
**Quarante mille euros**

#### **DÉSIGNATION DES BIENS À VENDRE**

Sur le territoire de la commune de SAINT-MARTIN DE BELLEVILLE, Lieudit Au Réberty, ensemble immobilier Les Menuires Réberty I, Immeuble Les Coryles B, cadastré section AL, numéro 46, soit les lots :

- 144, un appartement de 31,87 m<sup>2</sup> au 4<sup>ème</sup> étage portant le numéro 451
- 149, un studio de 16,72 m<sup>2</sup> au 4<sup>ème</sup> étage portant le numéro 456
- 48, un garage.

#### **PROCÉDURE**

La vente des biens ci-dessus désignés est poursuivie à la requête du syndicat des copropriétaires de l'immeuble dénommé Corigasol aux Menuires, représenté par son syndic en exercice la société PEDRINI GESTION MONTAGNE, dont le siège social est Résidence Les Trois

Vallées, 73440 SAINT-MARTIN DE BELLEVILLE, station de Val Thorens. Ayant pour avocat Maître Bruno SEMENOL, avocat au barreau d'ALBERTVILLE, y demeurant, 2, rue BUGEAUD, BP 72, 73203 ALBERTVILLE CEDEX.

#### **ENCHÈRES**

Les enchères ne pourront être portées que par un avocat inscrit au barreau d'ALBERTVILLE.

#### **VISITE**

Une visite sera organisée par la SCP SPINELLI & SAINT-MARTIN, huissiers de justice à MOUTIERS, dans les jours précédents la vente (téléphone : 04.79.24.27.06).